

MÉMO-TRI!

À PARTIR DE MARS, DÉPOSEZ DANS LES BORNES BLEUES TOUS LES PAPIERS ET PETITS EMBALLAGES EN CARTON NON SOUILLÉS.

Journaux, revues, magazines et prospectus (sans film plastique)



Catalogues, et annuaires



Courriers, enveloppes et impressions



Cahiers, bloc-notes, livres et tous les autres papiers



Petits emballages cartonnés



TOUS LES PAPIERS SE TRIENT ET SE RECYCLENT ET LES EMBALLAGES EN CARTON AUSSI !

DÉPOSER EN VRAC SANS SAC.

APLATIR LES EMBALLAGES EN CARTON.

LES GROS CARTONS SONT À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE



Utilisation provisoire des sacs orange pour tous les papiers et emballages EN ATTENDANT LA MISE EN PLACE des BORNES BLEUES ET JAUNES.

À PARTIR DE SEPTEMBRE, DÉPOSEZ TOUS LES AUTRES EMBALLAGES DANS LES BORNES JAUNES À DISPOSITION PRÈS DE CHEZ VOUS.

TIP TOP!
LE TRI SE SIMPLIFIE

NOUVEAUTÉ

Barquettes, pots, gobelets et boîtes en plastique, tubes, poches et filets en plastique, capsules en plastique, sachets, blisters et films en plastique.



Bouteilles et flacons en plastique



Emballages en acier et en aluminium



Briques alimentaires



100% DES EMBALLAGES SE TRIENT!

DÉPOSER EN VRAC SANS SAC.

APLATIR LES BOUTEILLES ET LES BRIQUES ALIMENTAIRES DANS LE SENS DE LA LONGUEUR.

INUTILE DE LAVÉ LES EMBALLAGES (bien les vider).

NE SURTOUT PAS LES EMBOÎTER.



SEULS LES EMBALLAGES SE TRIENT DANS CETTE BORNE

LES OBJETS EN PLASTIQUE SONT À DÉPOSER DANS LE SAC BLEU

MÉMO-TRI!

sydème
Nos déchets ont de la ressource !

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

BIODÉCHETS



NE PAS DÉPOSER D'EMBALLAGES DANS LE SAC VERT

EMBALLAGES EN VERRE



NE DÉPOSER QUE LE VERRE D'EMBALLAGE



RETIRER LES BOUCHONS ET COUVERCLES DES CONTENANTS

NE PAS DÉPOSER verres à boire, vaisselle cassée, porcelaine, faïence, cristal, vases et verres spéciaux (miroirs, vitrocéramique...)

RÉSIDUELS



UN DOUTE SUR LA DESTINATION D'UN DÉCHET ? DÉPOSEZ-LE DANS LE SAC BLEU.

NE PAS DÉPOSER DE BIODÉCHETS DANS LE SAC BLEU

TEXTILES



SELON LEUR ÉTAT, LES VÊTEMENTS, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES DÉPOSÉS À UNE ADRESSE IDENTIFIÉE SERONT REPORTÉS OU RECYCLÉS.

DÉPOSER VOS VÊTEMENTS ET VOTRE LINGE DE MAISON PROPRES ET SECS DANS UN SAC FERMÉ.

VOS CHAUSSURES LIÉES PAR PAIRE DANS UN SAC FERMÉ.



NE PAS DÉPOSER DES TEXTILES HUMIDES OU SOUILLÉS

Déchèterie



PENSEZ À VOUS MUNIR DE VOTRE SYDEM'PASS



Géolocalisation des bornes d'apport volontaire sur www.sydeme.fr et sur www.sydeme.fr



Sydème - 1 rue Jacques Callot - 57600 MORSBACH - contact@sydeme.fr - www.sydeme.fr

UNE QUESTION ? Contactez-nous au **0 800 600 057** Service & appel gratuits



Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois - 29A rue de Sarrelouis 57 220 BOULAY
Tél. : 03 87 79 52 90 - Fax : 03 87 79 57 24 - contact@cchpb.net - www.houvepaysboulageois.fr